****

Toulouse le 16 avril 2021

A Madame Corinne Vignon

Assemblée Nationale

Madame la Députée,

Nous souhaitons vous interpeller, au nom de l’Intercollège des psychologues de Midi-Pyrénées sur l’accès aux soins psychologiques sur nos territoires. Notre association loi 1901, fondée en avril 2012, est constituée de psychologues représentant les collèges des hôpitaux de Midi-Pyrénées, de psychologues exerçant en secteurs sanitaire, social ou en libéral et d’étudiants en Master de psychologie.

Nous tenons d’abord à exprimer notre opposition à la proposition de loi en date du 7 avril 2021 déposée par 25 députés LR en vue d’instaurer un ordre des psychologues. Ce projet de loi, qui n’a fait l’objet d’aucune concertation préalable avec les organisations professionnelles, est en total décalage avec les réalités de terrain.

Nous désirons attirer également votre attention sur les difficultés que rencontre le public pour accéder au soin psychique, ces difficultés vont en s’amplifiant depuis plus d’une dizaine d’années. Les obstacles, pour certains pointés dans un rapport récent du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental), relèvent de problématiques diverses telles que :

- des effectifs de psychologues largement insuffisants en milieu hospitalier, scolaire, médico-social, universitaire… Ainsi, la situation des services de santé pour les étudiants est parlante : 1 psychologue pour 30 000 étudiants ;

- des Centres Médico-Psychologiques saturés, fonctionnant à moyens constants ou réduits malgré l’augmentation de la démographie et des demandes ;

- en pédopsychiatrie, malgré cette saturation, de nombreuses fermetures de Centres Médico-Psychologiques en milieu rural ;

- une organisation du « parcours de soin » qui, en total décalage avec la réalité du terrain, s’avère être un système complexe de sélection des patients pour temporiser face à l’afflux de demandes : les plateformes d’orientation pour les Troubles Neuro Développementaux de l’enfant en sont un exemple criant ;

- dans les nouveaux dispositifs créés, les interventions des psychologues ne sont désormais envisagées qu’à court terme. Les professionnels se voient confier des missions dédiées sur des temps réduits : par exemple le « chèque psy » pour les étudiants valable pour trois séances ou, dans le cadre de l’expérimentation du remboursement CPAM menée en Haute Garonne, un suivi de 10 séances sur prescription médicale. Ces mesures, par leur caractère ponctuel et limité, introduisent une inégalité dans l'accès aux soins, en particulier dans les zones rurales où l’offre libérale est restreinte voire inexistante et où de nombreux usagers ne sont pas affiliés à la CPAM.

Les psychologues sont des acteurs de la santé mentale mais leur place n’est pas reconnue. Cette reconnaissance est pourtant un enjeu de santé publique. Face aux effets de la crise sanitaire, alors que la France reste le premier pays prescripteur de psychotropes, tout ce qui relève d’une prise en charge psychologique et psychothérapique reste inaccessible à la plupart de nos concitoyens.

Il est temps, comme le recommande le rapport du CESE, de *« lever les obstacles à une plus grande participation des psychologues aux soins psychiques*». Il faut permettre à tous d’accéder à des soins psychologiques, de façon directe, ou sous la forme d’un adressage du généraliste vers le psychologue, mais sans imposer des conditions médicales restrictives et une prescription. Il est de la compétence et de la responsabilité du psychologue d’évaluer les modalités de la prise en charge avec le patient, sa durée ainsi que la nécessité d’une orientation éventuelle vers des soins psychiatriques.

La plus grande participation des psychologues aux soins psychiques nécessite :

- le renforcement de leurs effectifs en secteur hospitalier, notamment dans les CMP adultes et enfants ainsi que dans les CMPP, les services de santé universitaires ;

- une revalorisation de leurs conditions de rémunération et une meilleure reconnaissance statutaire dans la Fonction Publique Hospitalière ;

- en libéral, une prise en charge de leurs actes par la CPAM.

Lever ces obstacles implique donc une volonté politique. C’est pourquoi plusieurs appels, pétitions ou courriers, émanant de nombreux collèges hospitaliers de psychologues ont été adressés aux responsables politiques. Notre Intercollège a lancé en novembre 2020 un Appel Psytoyen, invitant à prendre en compte la dimension psychologique dans le soin, qui a recueilli à ce jour près de 2000 signatures.

Aujourd’hui, il nous semble essentiel de pouvoir évoquer ces questions sensibles sur nos territoires, de vive voix, en vous rencontrant.

En vous remerciant pour votre attention, veuillez croire, Madame la Députée, en l’assurance de notre respectueuse considération.

Intercollège des psychologues des secteurs sanitaires et sociaux de Midi-Pyrénées

[**intercollege.mp@gmail.com**](mailto:intercollege.mp@gmail.com)

Vos contacts sur la Haute Garonne : Joëlle Fourroux, psychologue clinicienne, CHU Purpan ([fourroux.j@chu-toulouse.fr](mailto:fourroux.j@chu-toulouse.fr)); Brigitte Quintilla, psychologue clinicienne, CHU Purpan ([quintilla.b@chu-toulouse.fr](mailto:quintilla.b@chu-toulouse.fr)); Isabelle Seff, psychologue clinicienne, psychologue clinicienne, CHS Gérard Marchant, Présidente de l’Intercollège (isabelle.seff@ch-marchant.fr); Nicolas Batsalle, psychologue clinicien, CHU Purpan, ARSEAA Association Régionale pour la Sauvegarde de l’Enfance, de l’Adolescence et de l’Adulte (batsalle.n@chu-toulouse.fr)

Pièces Jointes : Pétition « Appel Psytoyen », lettre envoyée par de nombreux Collèges et Intercollèges de psychologues hospitaliers au ministre de la santé Olivier VERAN, plaquette de l’Intercollège des psychologues de Midi-Pyrénées.